# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du développement international

Arrêté du 8 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des attachés des systèmes d'information et de communication

NOR: MAEA1523703A

# Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat :

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret  $n^{\circ}$  69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes modifié par l'arrêté du 11 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des attachés des systèmes d'information et de communication ;

Vu le départ en retraite de M. Alain MICHAELI, attaché principal de 1ère classe des systèmes d'information et de communication.

### Arrête

#### Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 décembre 2014 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade d'attaché principal de 1<sup>ère</sup> classe des systèmes d'information et de communication :

## Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication

Titulaire:

Suppléant :

- M. Henri ARNAUDET (FO-MAE)

- M. Gilbert HERCÉ (FO-MAE)

### Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 8 octobre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du développement international et par délégation

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines C. MANUEL